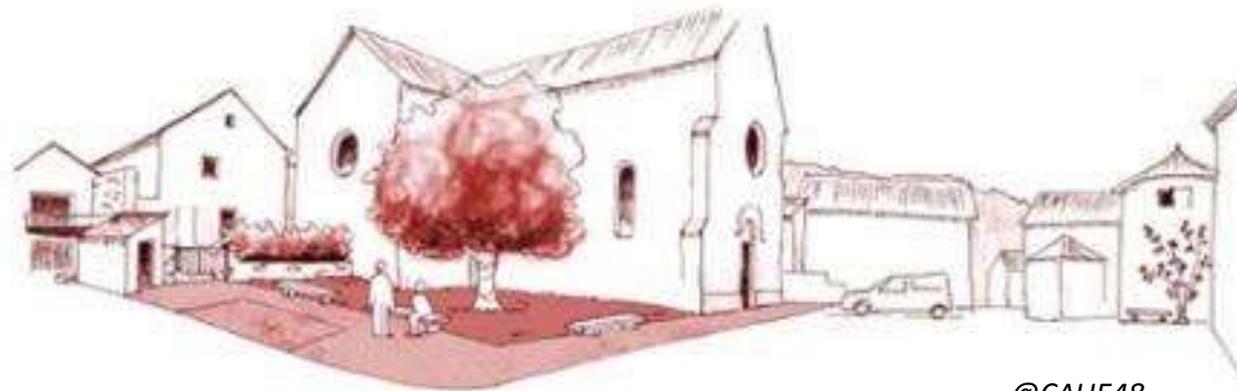




Démarche expérimentale de progrès : « Commune Nouvelle Vie »



@CAUE48



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE



L'opération « Accueil et maintien des populations » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Massif Central

« Comm'une Nouvelle Vie »



Constats :

Si les communes ne sont pas pro-actives sur la question de l'accueil de nouvelles populations, toutes les stratégies mises en place par les échelons « supra » (PETR, CC, Département) sont vouées à l'échec

Objectifs

Constituer en Lozère un maillage de communes « accueillantes » pour faciliter et optimiser le regain démographique

Permettre à toutes les communes volontaires de s'emparer de la politique de l'accueil, en lien avec les échelons supra (CC, PETR, Département, Massif)

Méthode

- Appui sur les partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie (consulaires, Pole Emploi, Safer,...) et les autres partenaires volontaires (CAUE, DDT, Parc national, etc...)
- Mise en place d'un Comité local d'accueil de Populations (« CLAP ») : nomination de personnes référentes au sein de chaque commune
- Planification et réalisation d'actions en faveur de l'accueil à court, moyen et long terme

« Comm'une Nouvelle Vie »

Déroulé de la démarche

1) Sollicitation d'une commune auprès de son territoire référent

- Rencontre PETR/commune
- Délibération de la commune et mise en place du Comité Local d'Accueil

2) Travail sur la stratégie et le plan d'action

- Elaboration du diagnostic local
- Elaboration du plan d'actions

3) Phase opérationnelle et de suivi

- Mise en place des actions (en fonction du phasage)
- Suivi et auto-évaluation des actions réalisées par la commune

« Comm'une Nouvelle Vie »



Rôle du Comité Local d'Accueil de Populations

- réaliser un **diagnostic local qualitatif**
- **recenser « l'offre » et effectuer une veille** : activités professionnelles, locaux, logements...
- Définir les thématiques prioritaires de la commune et réaliser un **plan d'actions** phasé dans le temps
- **faciliter l'installation et l'intégration de nouveaux habitants**

Composition du « CLAP » :

La composition du CLAP est libre. Toutes les personnes volontaires peuvent ainsi en faire partie :

- élus de la commune
- représentants d'associations (culturelles, touristiques, sportives, de commerçants...);
- représentants d'entreprises locales
- habitants de la commune (exemple : « anciens » nouveaux arrivants).



Une ou plusieurs personnes sont nommées « référents accueil » sur la commune. Cette ou ces personnes choisies parmi les membres du CLAP se portent volontaire pour renseigner les nouveaux habitants et personnes souhaitant s'installer.

« Comm'une Nouvelle Vie »

Quatre documents supports :



Guide de la
Démarche expérimentale de progrès :

“Comm’Une Nouvelle Vie”
2019-2022
Commune XX

© CAUE 48

Charte d'engagement
Démarche expérimentale de progrès :

“Comm’Une Nouvelle Vie”
2019-2022
Commune XX

© CAUE 48

Diagnostic local : offres d'accueil
Démarche expérimentale de progrès :

“Comm’Une Nouvelle Vie”
2019-2022
Commune XX

© CAUE 48

Stratégie – Plan d'actions - Evaluation de la
Démarche expérimentale de progrès :

“Comm’Une Nouvelle Vie”
2019-2022
Commune XX

© CAUE 48

« Comm'une Nouvelle Vie »



Etat d'avancement au 01/09/2020 :

19 commune qui ont validé la démarche, 7 communes réellement engagées

1ères actions mises en œuvre :

La connaissance de l'offre d'accueil et le renseignement des nouveaux habitants

Nomination d'une personne référente à l'accueil des nouveaux arrivants par commune

Organisation de pots d'accueil avec les nouveaux arrivants

Création de livrets d'accueil communaux

Création et actualisation d'outil de recensement de l'offre d'accueil disponible

Création/ évolution des sites internet communaux

Le logement

Réhabilitation de bâtiments communaux pour diversifier l'offre locative

Recensement de l'état d'occupation du bâti sur les territoires communaux

Sensibilisation des propriétaires à la rénovation des logements

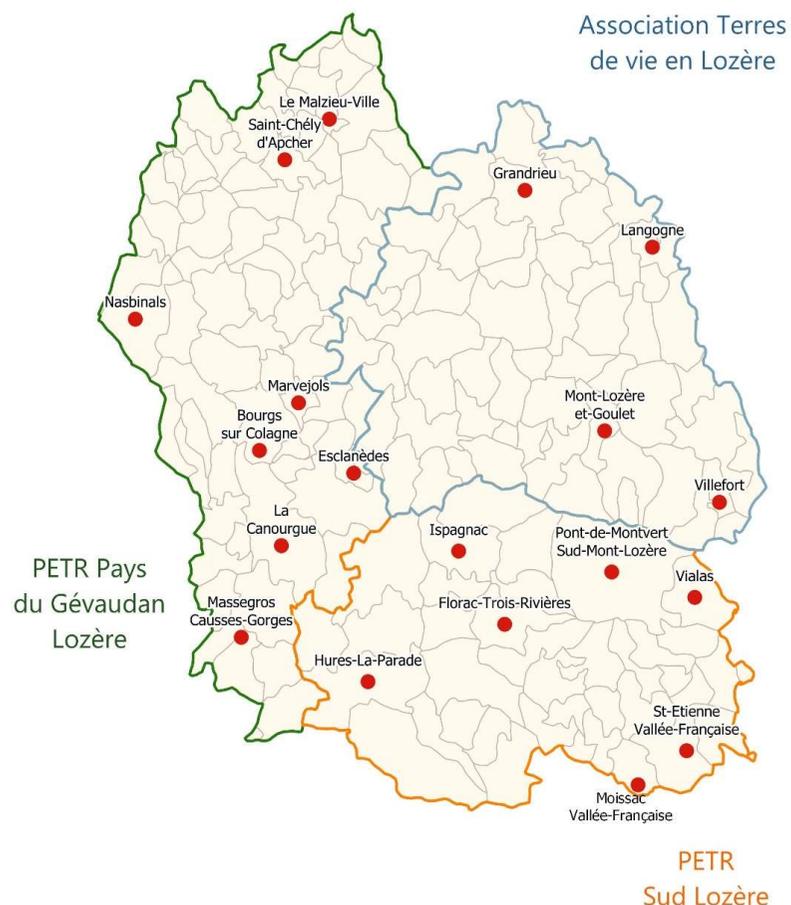
Mise en ligne des logements locatifs disponibles sur les sites internet communaux

L'emploi, l'activité

Création de partenariats avec les employeurs du territoire

Recensement des activités économique de la commune

Visite d'entreprises de la commune, rencontres avec les dirigeants, discussions sur les projets



« Comm'une Nouvelle Vie » : exemple de questionnements lors des réunions du CLAP

Question 1 : Comment analysez-vous l'évolution démographique de votre commune ?, Quels ont été les facteurs décisifs en matière de regain ou de déclin démographique ? Quel est votre objectif pour les trois années à venir ?

Question 2 : Quel est le parcours d'un « futur nouvel arrivant » ?

Question 3 : Comment est effectué la veille sur « l'offre » de votre commune ?

Question 4 : Qu'est ce qui est fait pour faciliter l'intégration des nouveaux habitants ?

Logements	Activités	Services	Aménités (cadre de vie, loisirs,...)
<ul style="list-style-type: none"> • Locatifs privés • Locatifs publics • Vente • Terrains 	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois • Reprises • Créations • Filières, potentiels,... 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Enfance/jeunesse • Sport • Culture • Mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Lieux de rencontres, de convivialité • Moments fédérateurs



Diagnostic local : offres d'accueil
Démarche expérimentale de progrès:

“Comm’Une Nouvelle Vie”

2019-2022

Commune **XX**



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE



L'opération « Accueil et maintien de populations » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Massif Central

Cet autodiagnostic pourra être réalisé de façon participative en impliquant les habitants de la commune. Une fois le diagnostic terminé, la commune définira le nombre de thématiques sur lesquelles elle souhaite travailler.

1) Présentation du contexte territorial et démographique

➤ **Contexte territorial** (pré rempli par le PETR/association territoriale):

- Situation géographique : carte
- Accessibilité (distances par rapport aux communes avoisinantes et accessibilité par modes de transport)
- Entité paysagère
- Périmètres de protection
- EPCI, PETR ou association territoriale, rattachement au bassin de vie de **XX**

➤ **Contexte démographique** (pré rempli par le PETR/association territoriale):

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2019
Population légale								

Variation annuelle moyenne de la population

Due au solde naturel (nbre naissances/ décès)								
Due au solde migratoire (entrées/sorties)								
Densité moyenne (hab/ km ²)								

- Pyramide des âges
- Répartition des ménages
- Part de la population active et non active

Données à comparer avec celles de la communauté de communes et du PETR/Association territoriale



- Quel est votre objectif démographique pour les trois années à venir ? (Maintien de la population ou gain de la population. Traduire en valeur absolue ce que représenterait le gain)

- Quels profils pensez-vous pouvoir accueillir et pour quelles raisons ?

- Comment analysez-vous l'évolution démographique de votre commune ?

-Quels ont été les facteurs décisifs en matière de regain ou de déclin démographique ?

2) Connaissance de l'offre d'accueil du territoire

➤ Données à renseigner

- Spécifier si la commune est dotée d'outils de recensement de l'offre d'accueil (listing des logements en location à l'année etc...)
- Spécifier la manière dont l'offre d'accueil est portée à connaissance du public
- Spécifier si la commune a fait l'objet d'un diagnostic territorial ou de tout autre étude qui pourrait être source d'information sur l'offre d'accueil



Dans le cadre de cette démarche de progrès expérimentale, la constitution d'un Comité Local d'accueil de Population (CLAP) est demandée. Ce CLAP participe activement à la connaissance, l'actualisation de l'offre d'accueil ainsi qu'à l'autoévaluation de la commune dans la démarche.

- Connaissez-vous des personnes intéressées pour intégrer le CLAP ? Qui pensez-vous pouvoir associer, en dehors des élus ?
- Quel est le mode de réunion défini pour le CLAP ? (fréquence, gouvernance, lieu...)
- De quelle manière envisagez-vous d'effectuer la veille sur votre offre d'accueil ? Quelle méthode appliquerez-vous (outils, fréquence etc...)?
(L'actualisation doit être transmise au territoire référent : PETR ou association territoriale)

➤ Atouts / Faiblesses

Atouts	Faiblesses

Pistes d'actions envisagées

Ex :

- Mise en place du CLAP (nomination de personnes référentes)
- Mise en place ou amélioration des outils de recensement de l'offre d'accueil de la commune
- Transmissions régulières des offres au PETR ou association territoriale pour promotion

3) Renseignement des nouveaux habitants et valorisation du territoire

➤ Données à renseigner

- Evaluer le nombre de nouveaux habitants accueillis ces trois dernières années
- Spécifier les outils de communication mis à disposition des nouveaux arrivants : site internet, supports de communication mis à disposition du public. Préciser leurs contenus
- Spécifier si une personne est actuellement en charge d'accueillir/renseigner les nouveaux habitants ou potentiels nouveaux arrivants (la secrétaire de mairie, le maire etc...)



- Lorsqu'un nouvel arrivant sollicite votre commune, le réorientez-vous vers des personnes référentes ? Si oui, préciser lesquelles (élus, membres d'association, PETR ou association territoriale, autres membres du Réseau LNV...)?
- Accueillez-vous les nouveaux arrivants d'une manière particulière (pot d'accueil, envoi d'un courrier de bienvenue etc...)

- Recensez-vous les nouveaux arrivants qui s'implantent sur votre territoire ? Si oui, quel outil utilisez-vous pour cela ?
- Votre site internet renvoie-t-il vers le site internet du Réseau LNV ?
- Utilisez-vous votre site internet pour valoriser l'offre du territoire ?
- D'après vous que faudrait-il améliorer pour mieux renseigner et mieux accueillir les nouveaux arrivants ?

➤ Atouts / Faiblesses

Atouts	Faiblesses

Pistes d'actions envisagées

Ex :

- Nomination d'une personne référente à l'accueil des nouveaux arrivants
- Organisation de pots d'accueil, repas partagés, envoi de courriers de bienvenue à destination des nouveaux arrivants
- Création et mise à disposition d'outils de communication faisant la promotion du territoire communal
- Communiquer sur le réseau LNV

4) L'offre en logements

➤ **Données à renseigner** (pré rempli par le PETR/association territoriale):

- Répartition du type de logement : part de résidences principales, secondaires et logements vacants
- Profil des logements : studio, T1, T2, etc... maison individuelle, logements sociaux
- Profil des occupants : locataires, propriétaires



- Pouvez-vous décrire l'évolution de l'urbanisation sur votre commune?
- Y a-t-il des logements actuellement disponibles à la location ? Quelle est la fourchette de prix ? quel est l'état général de ces locations ? Quelle est la part du parc communal ?
- Y a-t-il actuellement des logements en vente ? Quelle est la fourchette de prix ? A qui s'adressent ces ventes ?
- Quels sont selon vous les besoins les plus marquants en type de logement ?
- Existe-t-il des logements « passerelles » (ex : logement temporaire à disposition d'étudiants) ?
- La commune est elle engagée dans une OPAH, une opération façade, un PLH ?

➤ **Atouts / Faiblesses**

Atouts	Faiblesses

Pistes d'actions envisagées

Ex:

- Cartographie des différentes formes d'occupation de l'espace : résidences principales, résidences secondaires, logements vacants, jardins et vergers entretenus, espaces agricoles entretenus, parcelles potentiellement convertibles
- Achat ou rénovation de bâtiment pour création de logements
- Recours à la taxation des logements vacants
- Exonération de taxe (part communale de la TA par exemple)
- Sensibilisation des propriétaires à la rénovation des logements/ informations sur les dispositifs existants
- Lancement d'une ORI (opération de restauration immobilière) ?



5) L'offre en emplois et activités

➤ **Données à renseigner** (pré rempli par le PETR/association territoriale):

- Typologie des activités présentes sur la commune
- Part des ménages selon la catégorie socio-professionnelle
- Liste des offres d'entreprises à reprendre actuellement connues



- Y'a-t-il des locaux vacants (préciser les types de locaux), des parcelles disponibles dans les ZA, des parcelles disponibles en location et à l'achat ?
- Y'a t il du foncier agricole disponible ou du foncier non valorisé ?
- Y a-t-il sur votre territoire des activités à reprendre ou prochainement à reprendre ?
- Quelles sont selon vous les opportunités d'activités à développer ?
- Y'a t il des télétravailleurs ?
- Y'a t il des emplois non pourvus ?

➤ **Atouts / Faiblesses**

Atouts	Faiblesses

Pistes d'actions envisagées

- Ex :**
- Cartographie des locaux commerciaux disponibles, des parcelles disponibles dans les ZA, des parcelles agricoles disponibles en location et à l'achat
 - Mise en place d'une DUP (droit de préemption urbain), d'une ZAD (zone d'aménagement différée pour les communes dotées d'un PLU ou d'un POS)
 - Orienter les localisations et implantations (équilibre périphérie/centre)
 - Achat et rénovation de locaux professionnels
 - Création d'espace de coworking (espace collaboratif), de télétravail
 - Aide à la création d'entreprise/ reprise d'activité
 - Recours à la taxation sur les friches commerciales et sur les locaux professionnels vacants
 - Impulser des projets de « pépinières d'entreprises »

- Favoriser l'implantation de commerces mobiles (type foodtruck)
- Encourager l'implantation de boutiques éphémères
- Enquêtes auprès des entreprises de ma commune

6) L'offre en services publics et équipements

➤ Données à renseigner

- Répertorier les services et équipements présents sur la commune : petite enfance (crèches, MAM, ALSH), établissements scolaires, établissements de santé, administration (mairie, service postal, MSAP...), établissements sportifs (gymnase, terrains de sports etc...), établissements culturels, salles des fêtes et des associations, aires de jeux etc...
- Recenser les services et équipements intercommunaux qui vous sont utiles dans la vie quotidienne. Préciser leur localisation
- Positionner sur une carte les services et les équipements présents sur votre commune



- Les services et équipements dont vous disposez sont-ils suffisamment fréquentés par la population locale ? Si non, pour quelle raison ?
- Les services et équipements dont vous disposez sont-ils fréquentés par des personnes extérieures à la commune ? Si oui, préciser leur provenance.
- Avez-vous des besoins en services et équipements particuliers ? Si oui, préciser lesquels et préciser de qui émane cette demande.
- Vos services et équipements sont-ils accessibles au PMR ?

➤ Atouts / Faiblesses

Atouts	Faiblesses

Pistes d'actions envisagées

Ex :

- Réalisation d'une enquête de terrain pour sonder les besoins de la population
- Création ou mutualisation de services et équipements
- Mise en place d'une charte qualitative (règlement des usages) pour les équipements publics
- Mise en place ou amélioration de la signalisation

5) Cadre de vie et vie locale

➤ **Données à renseigner**

- Positionner sur un fond de carte: le patrimoine remarquable, les sites naturels remarquable, les lieux de rencontre et de rassemblement, les activités de loisirs, sportives et culturelles
- Recenser les activités présentes sur la commune (associations, prestataires d'activités, chemins de randonnées etc...)
- Recenser les évènements organisés sur le territoire communal. Indiquer leur fréquence



- Quels sont les éléments identitaires de ma commune ?
- Comment percevez-vous l'ambiance de la commune ? Cette perception est-elle partagée des habitants ? Si non, en quoi diverge-t-elle ?
- Les habitants participent-ils aux évènements fédérateurs ? Si non, pour quelle raison d'après vous ?

- Les habitants (et les nouveaux arrivants) s'investissent-ils dans la vie associative ? Si non, quelle en est la raison d'après vous ?
- Avez-vous mis en place des commissions type « commission des jeunes » sur votre territoire ? Si oui, travaillent-elles en lien avec les associations locales ?
- Y a-t-il des évènements organisés à l'échelle intercommunale dont vous bénéficiez ?
- Y a t-il des besoins en activités de loisirs qui émergent ? Si oui, lesquels et de qui émanent ils ?
- Souhaiteriez-vous organiser de nouveaux évènements festifs ? Si oui, lesquels ?
- La signalétique est-elle visible ? (routière, touristique, commerciale). Est-elle règlementée ?

➤ **Atouts / Faiblesses**

Atouts	Faiblesses

- Pistes d'actions envisagées**

Ex :

 - Réalisation d'une enquête de terrain pour sonder les besoins de la population
 - Aménagement ou réaménagement de lieux de convivialité
 - Mise en place de commission type « commission des jeunes »

- Organisation ou participation à l'organisation d'évènements festifs
- Mise en place d'une SIL (signalétique locale), d'un RLP (règlement local de publicité)
- Mise en valeur du patrimoine bâti

6) L'offre de mobilité

➤ Données à renseigner

- Recenser les modes de déplacements présents : déplacements doux (vélos, piétons), transports en commun (car, TER), TAD...
- Repérer sur un fond de carte les infrastructures liées à ces modes de transports : plateforme ou aire de covoiturage, bornes de rechargement pour véhicules électriques, itinéraires piétons et cyclables, parc à vélos, halte TER, gare etc... et recenser les aires de stationnement
- Préciser la distance entre le territoire communal et les pôles de services/d'activité voisins



-D'après vous quels sont les trajets quotidiens les plus effectués (à pieds, à vélo, en voiture) dans le cadre des activités professionnelles et de la pratique d'activités de loisirs?

- Comment qualifieriez-vous la circulation sur votre commune ? (place réservée aux déplacements doux, aux véhicules motorisés)

-La population a-t-elle recourt à des pratiques nouvelles ? (type autopartage etc...)

-Quelles sont les difficultés rencontrées et comment pourrait-on améliorer les déplacements ?

-Votre commune est-elle dotée d'outils réglementaires ? (PAVE, PDU...)

➤ Atouts / Faiblesses

Atouts	Faiblesses

Pistes d'actions envisagées

Ex :

- Réalisation d'une enquête de terrain pour sonder les besoins de la population
- Cartographier les infrastructures de transports et les itinéraires doux existants
- Mise en place d'un PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)

- Mise en place d'un PDU (plan de déplacement urbain) ou d'un plan de mobilité rurale
- Création de cheminements doux
- Aménagement d'aire de covoiturage
- Investissement dans des véhicules types « voitures partagées »
- Sensibilisation ou incitation à la pratique de l'autopartage, du covoiturage

« Comm'une Nouvelle Vie »

Points de vigilance soulevés :



- Constituer un CLAP hétérogène, pas uniquement constitué d'élus
- Être capable d'animer le CLAP dans la durée, maintenir une dynamique
- Être capable à la fois de mener des actions et de réaliser l'auto-diagnostic
- Ne pas rester que sur de l'affichage, de la communication, mais être dans sur le fond et la forme en même temps
- Calibrer son temps de travail par commune, ne pas se retrouver incapable de répondre aux sollicitations

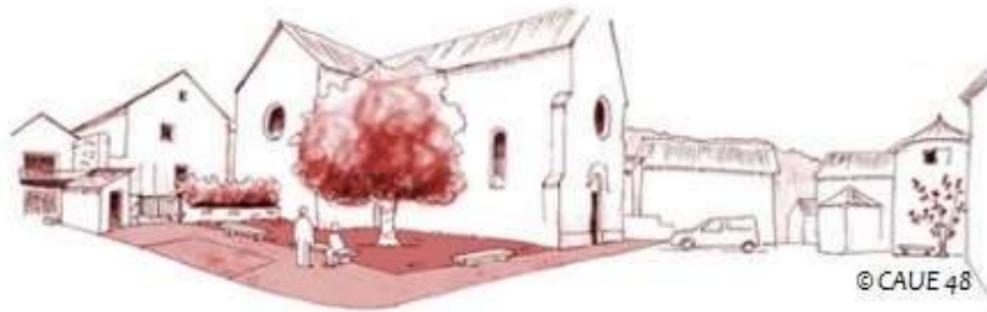


Stratégie – Plan d’actions - Evaluation de la
Démarche expérimentale de progrès :

“Comm’Une Nouvelle Vie”

2019-2022

Commune **XX**



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE



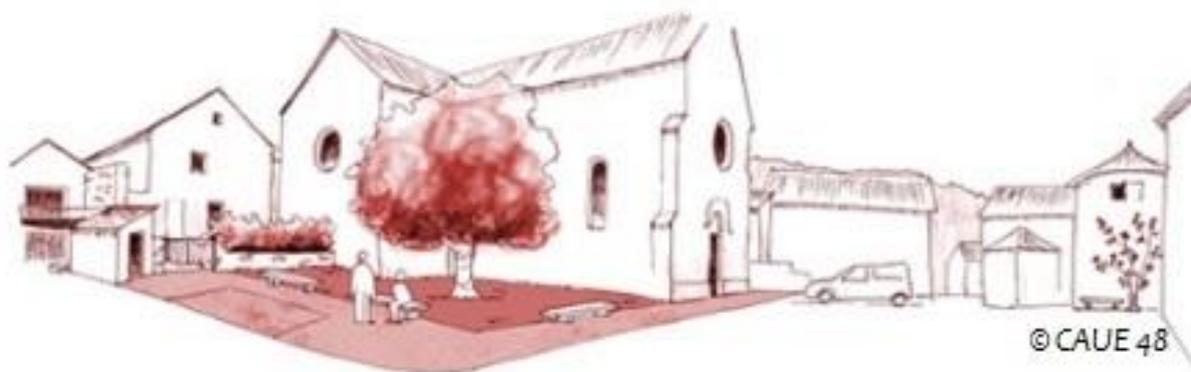


Charte d'engagement
Démarche expérimentale de progrès :

“Comm’Une Nouvelle Vie”

2019-2022

Commune **XX**



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE



L'opération « Accueil et maintien de populations » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Massif Central

I. Préambule :

La population de la Lozère, tombée à moins de 73 000 habitants dans les années 1990, est remontée pour se stabiliser désormais autour des 76 000 habitants. Cette augmentation est uniquement due au solde migratoire venant compenser le solde naturel négatif. Cependant, le vieillissement de la population engendre un besoin en accueil de familles actives toujours plus grand, ne serait-ce que pour stabiliser le nombre d'habitants.

C'est pour cela que le Département, et les trois territoires lozériens (PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, l'Association Terres de Vie en Lozère et le PETR Sud Lozère) sont engagés depuis 2010 dans la mise en place d'une politique d'accueil et de développement local. Chacun à son niveau, appuyé par des partenaires engagés, œuvre pour créer des conditions favorables à l'accueil et au maintien des populations.

Pour être efficace, cette politique doit désormais se décliner à tous les niveaux et notamment au niveau communal qui est l'échelon de proximité par excellence.

Il est donc proposé à toutes les communes qui le souhaitent, de devenir actrices de la politique d'accueil en s'engageant dans une démarche de progrès intitulée « Comm'Une Nouvelle Vie ». Cette démarche expérimentale innovante à l'échelle nationale, sera menée sur la période 2019-2022.

Les communes volontaires peuvent ainsi mener des actions dans les domaines de l'habitat, de l'emploi et de l'activité, des services et des équipements, de la mobilité, de la vie locale, du cadre de vie (...) en fonction de leurs enjeux et objectifs.

Les communes engagées dans la démarche auront accès aux avantages suivants :

- une valorisation préférentielle sur le site du réseau Lozère Nouvelle Vie et une actualisation de l'offre d'accueil de la commune sous la forme d'une cartographie dynamique,
- une valorisation de la démarche et des communes engagées lors d'évènements promotionnels,
- l'accès à des journées d'information et de formation sur des points précis,
- l'expertise et les conseils des partenaires associés,
- le partage d'expériences avec toutes les communes lozériennes engagées lors de réunions à l'échelle départementale.

De plus, les communes bénéficieront de l'appui des territoires dans toutes les phases de la démarche.

II. Objectifs de la démarche

Dans le cadre des appels à projets des trois territoires (PETR Sud Lozère, PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, Association Terres de Vie en Lozère) et du Département de la Lozère, la constitution d'un maillage de communes accueillantes est apparue comme déterminante pour contribuer à l'attractivité des territoires pour les habitants et les futurs arrivants.

Afin d'augmenter l'efficacité des politiques d'accueil engagées, le Conseil départemental a mis en place depuis novembre 2011 le Réseau Lozère Nouvelle Vie (LNV) qu'il coordonne et anime. Ce réseau réunit aujourd'hui plus d'une quinzaine de partenaires (voir sa composition en annexe).

Les partenaires œuvrent dans le champ de l'accueil de nouveaux arrivants sur le territoire et accompagnent des porteurs de projets, tant sur le projet professionnel à travers la création, la transmission, le maintien ou le développement d'activités ; que sur le projet de vie de façon plus générale (logements, services, soins, vie quotidienne, loisirs...). Ce réseau a pour objectif de maintenir et accueillir les populations sur le territoire lozérien.

Afin de mettre en place cette démarche à l'échelle communale, plusieurs objectifs seront à atteindre :

- la nomination d'élus référents,
- le travail de recensement et d'actualisation de l'offre d'accueil,
- la projection et la réalisation d'actions à court, moyen et long terme en faveur de l'accueil.

Combinée aux autres actions mises en place par les trois territoires et le Département ainsi qu'à l'accompagnement des porteurs de projets par les partenaires du réseau LNV, cette démarche expérimentale de progrès doit permettre de faciliter le regain démographique (objectif visé au niveau du Massif Central : 0.6%/an).

III. Principes de la démarche :

Pour atteindre les objectifs cités plus haut, un Comité Local d'Accueil de Population (CLAP) est créé dans chaque « Comm'Une Nouvelle Vie ». Ce comité procède au diagnostic local et à la définition de la stratégie et du plan d'actions en faveur du maintien et de l'accueil de population.

Des réunions de travail sont programmées à la demande de la commune. La commune doit prévenir le territoire en amont afin de s'assurer de sa présence. La collectivité est chargée d'informer et de réunir les membres du CLAP.

Cette démarche laisse le choix à la commune de s'investir individuellement dans la démarche ou de s'associer à d'autres communes. Les communes associées devront alors être contiguës.

Le CLAP constitué se composera de membres de chaque collectivité.

Le mode opératoire est le suivant :

1) Sollicitation d'une commune auprès de son territoire référent

- Rencontre PETR ou Association territoriale/commune
- Délibération de la commune, signature de la charte et constitution du CLAP

2) Travail sur la stratégie de développement

- Elaboration du diagnostic local
- Elaboration du plan d'actions et délibération de la commune

3) Phase opérationnelle et de suivi

- Mise en place des actions (en fonction du phasage)
- Auto-évaluation et suivi des actions réalisées par la commune

Toutes ces phases sont détaillées dans le Guide de la démarche expérimentale de progrès "Comm'Une Nouvelle Vie" joint à la présente charte.

IV. Attendus de la démarche

En adhérant à la démarche "Comm'Une Nouvelle Vie", la commune s'engage pour une durée de trois ans à mener une expérimentation de progrès en faveur de l'accueil et du maintien des populations.

Afin de mener à bien cette démarche, la commune doit procéder à l'élaboration des éléments suivants :

- 1) Délibération en conseil municipal signifiant l'engagement de la commune dans la démarche « Comm'Une Nouvelle Vie » et signature de la charte

- 2) Diagnostic local sur l'ensemble des thématiques de l'accueil

- 3) Stratégie de développement sur, à minima, trois thématiques de l'accueil et élaboration du plan d'actions phasés dans le temps. La connaissance de l'offre d'accueil, le renseignement des nouveaux habitants et la valorisation de l'offre d'accueil du territoire étant des thématiques obligatoires, la commune choisira, à minima, une thématique parmi celles restantes (emplois et activités, services et équipements, habitat, cadre de vie et vie locale, mobilité). Ce plan d'actions sera élaboré en fonction de l'objectif démographique que la commune aura déterminé dans son diagnostic local.

Ce plan d'actions pluriannuel est soumis aux membres du réseau Lozère Nouvelle Vie. Les professionnels volontaires peuvent alors demander des éléments de précisions, apporter des propositions complémentaires ou valider le plan d'actions sans préconisations particulières.

Une délibération du conseil municipal stipulant son engagement à mettre en œuvre les actions inscrites dans son plan d'actions (une fois validé par les partenaires) est nécessaire.

- 4) Auto-évaluation pour mesurer l'état d'avancement des actions envisagées dans le plan d'actions. Cette auto-évaluation fait l'objet, à minima, d'une réunion annuelle entre la commune, le territoire et les partenaires volontaires.

La commune bénéficie de l'accompagnement des territoires, des partenaires du réseau LNV et des autres partenaires volontaires pour élaborer le diagnostic local, la stratégie et le plan d'actions pluriannuel.

V. Engagements de la commune :

En adhérant à la démarche expérimentale de progrès, la commune s'engage à :

1. Mettre en place son Comité Local d'Accueil de Population (CLAP)

Le CLAP doit être composé d'au moins 2 personnes (3 à 4 personnes idéalement). La composition du CLAP est libre. Toutes les personnes volontaires peuvent ainsi en faire partie :

- élus de la commune (un élu communal à minima nommé au CLAP)
- représentants d'associations (culturelles, touristiques, sportives, de commerçants...);
- représentants d'entreprises locales ;
- habitants de la commune (exemple :« anciens » nouveaux arrivants).

Parmi les membres du CLAP, une personne référente est nommée. Cette personne référente est choisie parmi les élus qui composent le CLAP.

Si le CLAP est composé exclusivement d'élus, la nomination du maire comme référent n'est pas obligatoire.

La commune s'engage à mobiliser son CLAP au quotidien sur toutes les questions liées à l'accueil et au maintien des populations.

Le CLAP doit à minima se réunir une fois par an afin de procéder à l'auto-évaluation de la démarche menée sur son territoire. Les communes qui le souhaitent peuvent réaliser plusieurs auto-évaluations par an. Les territoires doivent être associés à ces réunions.

Le rôle du CLAP consiste à :

- 1) réaliser un diagnostic local
 - recensement des informations liées à la vie quotidienne : activités, services, écoles, commerces, etc... en vue d'en assurer la promotion
 - recensement de « l'offre » liée aux activités professionnelles : immobilier, locaux vacants, bâtiments ou terrains disponibles, activités à reprendre, projets d'entreprises...
- 2) définir une stratégie et un plan d'actions phasés dans le temps
- 3) élaborer l'auto-évaluation des actions inscrites au plan d'actions
- 4) effectuer une veille régulière sur « l'offre » d'accueil: création d'une fiche identité listant l'offre d'accueil de la commune (cette fiche sera diffusée sur le site LNV) et relais de l'information auprès des territoires référents
- 5) faciliter l'installation et l'intégration de nouveaux habitants (information sur la vie quotidienne, les opportunités professionnelles, organisation de moments de convivialité), diffusion de plaquettes sur le réseau LNV et création du lien du site internet LNV sur le site internet de la commune.

2- Réalisation des actions envisagées

La commune doit mettre en place les projets/actions qu'elle a défini dans son plan d'actions.

Ces actions sont phasées dans le temps. Elles sont donc programmées sur les trois années d'expérimentation. La programmation d'actions sur trois ans, permet de maintenir une dynamique constante d'accueil à l'échelle communale.

Les territoires assurent le suivi de la bonne réalisation de ces actions. Les partenaires volontaires peuvent être associés à ce suivi.

VI. Engagements du territoire :

Le territoire (PETR ou association territoriale) s'engage à :

- accompagner la commune dans toutes les phases de la démarche : diagnostic local, élaboration de la stratégie et du plan d'actions, auto-évaluation.
- accompagner la commune dans la qualification des offres d'accueil
- participer aux réunions organisées par la commune
- jouer un rôle d'interface entre les partenaires du réseau LNV et la commune, en centralisant les demandes de transmission des données/informations nécessaires au diagnostic local et à l'élaboration du plan d'actions
- faire remonter les offres d'accueil qualifiées* de la commune au Département pour diffusion sur le site internet www.lozerenouvellevie.com
- organiser et animer les réunions inter-PETR en associant le Département, les partenaires volontaires et l'ensemble des communes engagées dans la démarche de progrès. Ces réunions ont pour objectifs de faire un point d'actualité sur l'état d'avancement des communes engagées dans la démarche. Les communes peuvent ainsi bénéficier d'échanges d'expériences.
- faire remonter les besoins en formation/ information au Département, aux partenaires du réseau LNV et aux autres partenaires. Co-construction du cahier des charges de la formation en lien avec les partenaires associés. Ces temps de rencontres sont mutualisés à l'échelle des trois territoires.
- faire le suivi de l'engagement de la commune dans la démarche de progrès avec les partenaires volontaires

Suite à l'auto-évaluation, qui est effectuée annuellement par la commune, les territoires et les partenaires associés évaluent l'investissement de la commune dans la démarche. Ce suivi est lui aussi réalisé annuellement.

S'il est observé une baisse d'investissement dans la démarche ou un abandon des actions envisagées, les territoires et les partenaires effectueront des préconisations pour relancer la démarche au niveau communal.

Si toutefois aucune nouvelle action n'est lancée l'année suivant les recommandations, les territoires et les partenaires procéderont au retrait de la commune de la démarche qualité « Comm'Une Nouvelle Vie ».

**offre d'accueil qualifiée: offre contextualisée, associée à des opportunités complémentaires (ex: offre d'emploi de chargé de mission sur la commune XX, située à XX. X possibilités de logements. X activités proposées).*

VII. Engagements du Département

Le Département s'engage à communiquer sur la démarche. Il mène pour cela les actions suivantes :

- **Depuis le site www.lozerenouvellevie.com :**

- créer et alimenter la page dédiée à la démarche expérimentale de progrès « Comm'Une Nouvelle Vie » .
- diffuser et valoriser de manière préférentielle l'offre d'accueil qualifiée de la commune à travers une cartographie dynamique. Ces offres sont actualisées régulièrement afin de proposer l'offre d'accueil en temps réel. Le Département s'appuie sur la fiche identité produite par la commune, recensant son offre d'accueil : les offres d'installation, les caractéristiques d'accueil de la commune...
- valoriser la démarche globale "Comm'Une Nouvelle Vie" et indication de l'état d'avancement des communes dans la démarche

- **Lors d'évènements de promotion et d'attractivité :**

- valoriser de manière préférentielle les communes engagées dans la démarche
- valoriser la démarche globale "Comm'Une Nouvelle Vie"

Le Département s'engage également à faciliter les rencontres inter-PETR qui associent les communes engagées et les partenaires volontaires à l'échelle départementale.

Le Département joue alors un rôle de facilitateur et d'appui logistique.

VII. Rôles des partenaires engagés

- **Les partenaires du réseau LNV :**

- apportent aux territoires les données et les éléments nécessaires au diagnostic local et à l'élaboration du plan d'actions
- prennent connaissance et procèdent à des préconisations (si nécessaire) sur le plan d'actions proposé par la commune
- dispensent des journées de formation/ information aux communes suite aux besoins que les territoires auront fait remonter. Le cahier des charges de la formation est co-construit entre les territoires et les partenaires. Les journées sont mutualisées à l'échelle des trois territoires.
- participent au suivi de l'investissement des communes dans la démarche (maintien ou retrait des communes de la démarche)
- participent aux réunions inter-PETR qui sont organisées annuellement suivant leurs disponibilités

- **Les autres partenaires :**

D'autres partenaires tels que le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Lozère (CAUE), la Direction Départementale des Territoires de Lozère (DDT), le Parc Naturel Régional de l'Aubrac (PNRA), le Parc National des Cévennes (PNC) et d'autres partenaires (voir liste en annexe) peuvent, s'ils le souhaitent, être associés à la démarche

expérimentale de progrès et ainsi contribuer à la réalisation du diagnostic local, l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions. Ils peuvent également procéder à des préconisations sur le plan d'actions, dispenser des journées de formation, participer au suivi de l'investissement des communes dans la démarche et assister aux réunions interPETR.

IX. Durée de l'engagement

La démarche expérimentale de progrès est initiée pour une durée de trois ans. La durée d'élaboration du diagnostic local et du plan d'actions étant fixée à six mois, les communes pourront candidater jusqu'en janvier 2022 (le diagnostic et le plan d'actions devront être finalisés en juin 2022).

Les communes volontaires peuvent bénéficier de l'accompagnement des territoires jusqu'à la fin de leurs appels à projets respectifs.

Pour la commune xx

M, Mme le Maire

Pour le PETR xx

M, Mme le Président(e)

**Pour le Conseil
Départemental de Lozère**

Mme la Présidente

ANNEXE 1 : Partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie

<p>Comité Départemental du Tourisme de la Lozère rue du Gevaudan 48 000 Mende ☎ : 04 66 65 60 00</p>	<p>Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Lozère 16 Boulevard du Soubeyran 48000 Mende ☎ : 04 66 49 00 33</p>	<p>Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Lozère 2 Boulevard du Soubeyran 48 000 Mende ☎ : 04 66 49 12 66</p>
<p>Chambre d'Agriculture de la Lozère 25 avenue Maréchal Foch 48 000 Mende ☎ : 04 66 65 62 00</p>	<p>Point Accueil Installation 27 avenue Foch 48 000 Mende ☎ : 04 66 65 99 45</p>	<p>Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural 25 avenue Maréchal Foch 48 000 Mende ☎ : 04 66 49 00 90</p>
<p>AD'OCC Polen 12 rue Albert Einstein 48 000 Mende ☎ : 04 66 45 33 02</p>	<p>Lozère Développement Polen 12 rue Albert Einstein 48 000 Mende ☎ : 04 66 45 33 00</p>	<p>AIRDIE 5 place Urbain V 48000 MENDE ☎ : 04 66 32 98 54</p>
<p>Pôle Emploi 44 bis avenue du 11 novembre 48 000 Mende ☎ : 09 72 72 39 49</p>	<p>RELANCE Cévennes 4 rue du Briançon 48 400 Florac Trois Rivières ☎ : 04 66 45 53 87</p>	<p>RELANCE Margeride 2 chemin des Lombards 48 300 Langogne ☎ : 04 66 69 26 13</p>
<p>OCCTAV Gévaudan Maison des services ruraux place du foirail 48 200 Saint Chély d'Apcher</p>	<p>Association Terres de Vie en Lozère 1 rue du pont Notre Dame 48 000 Mende ☎ : 04 66 47 68 49</p>	<p>PETR Sud Lozère Rue Sipple Sert 48400 Florac ☎ : 04 66 45 26 38</p>
<p>PETR du Pays du Gévaudan Lozère Avenue de la méridienne 48 100 Marvejols ☎ : 04 66 47 46 49</p>	<p>Conseil Départemental de la Lozère Hôtel du Département 4 rue de la Rovère 48 001 Mende ☎ : 04 66 49 66 66</p>	

ANNEXE 2 : les autres partenaires

<p>Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Lozère 16 boulevard Britexte 48 000 Mende  : 04 66 49 06 55</p>	<p>Direction Départementale des Territoires de la Lozère 4 avenue de la gare 48 000 Mende  : 04 66 49 41 00</p>	<p>Parc Naturel Régional de l'Aubrac Place des fêtes 12470 Aubrac  : 05 65 48 19 11</p>
<p>Parc national des Cévennes 6 bis place du palais 48400 Florac Trois Rivières  : 04 66 49 53 00</p>	<p>ALODEAR Espace Jean Jaurès, rue Charles Maurel 48 000 Mende  : 04 66 49 32 80</p>	

- Les offices de tourisme
- La mission locale
- Les MSAP
- L'ADEFPAT
- La Fédération départementale des Foyers Ruraux
- Les 10 Communautés de communes de Lozère
- Autres partenaires mobilisés en fonction des besoins des communes

Stratégie, plan d'actions et évaluation

a- Emergence des enjeux

Grâce au travail réalisé par le Comité Local d'Accueil de Population (CLAP), vous avez pu balayer l'ensemble des thématiques liées à l'accueil et au maintien de population sur votre commune:

- Connaissance de l'offre d'accueil
- Renseignement des nouveaux habitants et valorisation du territoire
- L'offre en logements
- L'offre en emplois et activités
- L'offre en services publics et équipements
- Le cadre de vie et la vie locale



- L'offre de mobilité

Il s'agit maintenant de prioriser les thématiques sur lesquelles vous souhaitez travailler. Afin de vous aider à les prioriser, nous vous invitons à remplir le premier tableau ci-dessous. Les enjeux seront à positionner dans l'un des deux groupes suivants:

- Priorité 1: enjeu(x) majeur(s) devant faire l'objet d'actions imminentes
 - Priorité 2: enjeu(x) secondaire(s) nécessitant la mise en place d'actions ultérieurement
- (Ce tableau sera complété en réunion du CLAP.)

b- Définition des objectifs et phasage des actions

Une fois ce travail de priorisation effectué, nous vous invitons à traduire les enjeux émergents en objectifs et actions en faveur de l'accueil de nouvelles populations. Pour cela, nous vous proposons de renseigner le plan d'actions (deuxième tableau ci-dessous).

COMMUNE **XX**
PRIORISATION DES THEMATIQUES DE L'ACCUEIL POUR LA DEMARCHE EXPERIMENTALE DE PROGRES

THEMATIQUES OBLIGATOIRES		
	Liste des enjeux	
Connaissance de l'offre d'accueil du territoire		
Renseignement des nouveaux habitants et valorisation de l'offre d'accueil du territoire		
THEMATIQUES AU CHOIX (1 thématique à choisir à minima)		
	Liste des enjeux	Priorisation
L'offre en logements		
L'offre en emplois et activités		
L'offre en services publics et équipements		
Le cadre de vie et la vie locale		
L'offre de mobilité		

Thèmes	Enjeux	Objectifs	Actions	Méthode	Partenaires à associer	Personne(s) référente(s)	Indicateurs de réussite	Calendrier
Connaissance de l'offre d'accueil du territoire	Une offre d'accueil actualisée à l'instant "T"	Améliorer la connaissance et la veille sur l'offre d'accueil	Mise en place et mobilisation du CLAP	- Visites de terrains mensuelles - Création et renseignement d'outils de recensement de l'offre	Référent territorial	Membres du CLAP	- Nbre de personne constituant le CLAP - Nbre de réunions du CLAP (veille, auto-évaluation etc) - Les avantages apportés par le CLAP	2019-2022
		Donner davantage de visibilité à l'offre d'accueil du territoire	Transmission des offres d'accueil actualisées aux territoires référents (PETR ou association terr.)	Envoi de données actualisées suite aux visites de terrain mensuelles	Référent territorial	Membres du CLAP	- Nbre d'actualisations transmises - Nbre d'offres d'accueil diffusées	2019-2022
Renseignement des nouveaux habitants et valorisation du territoire	Diffuser l'offre d'accueil	Faciliter l'installation des nouveaux arrivants	Nomination d'une personne référente pour renseigner et accueillir les nouveaux arrivants				Personne nommée	
		Valoriser les potentiels du territoire communal	- Création d'outils de communication à destination du public (site internet, page facebook, brochures...) - Utilisation de ces outils comme supports de promotion et de				Nbre d'outils mis à disposition du public	

			valorisation des atouts du territoire communal et des offres d'accueil					
L'offre en logements	Un patrimoine architectural remarquable	Préserver la qualité du bâti dans le centre historique	Acquisition et rénovation des logements				Nbre de bâtiments acquis et rénovés	2020
							Nbre de façades rénovées	
L'offre en emplois et activités								
L'offre en services publics et équipements								
Le cadre de vie et la vie locale								
L'offre de mobilité								

Les cases pré-remplies sont des propositions.

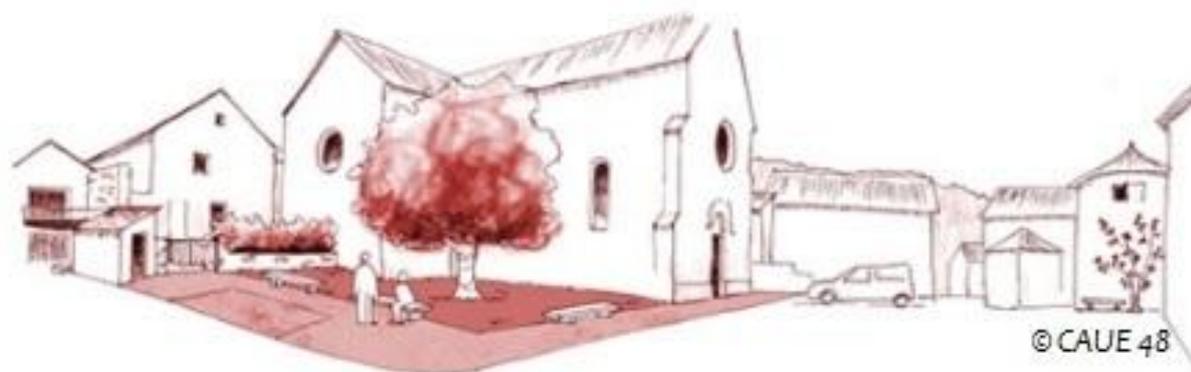


Guide de la
Démarche expérimentale de progrès :

“Comm’Une Nouvelle Vie”

2019-2022

Commune **XX**



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE



L'opération « Accueil et maintien de populations » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Massif Central

I Préambule :

Ce guide explique le déroulé de la démarche expérimentale de progrès « **Comm'une Nouvelle Vie** », démarche qui a pour objectif d'accompagner les communes dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'accueil et du maintien de population.

Cette démarche expérimentale, innovante à l'échelle nationale, sera menée sur la période 2019-2022 et s'inscrit dans le cadre des appels à projets des trois territoires (PETR Sud Lozère, PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, Association Terres de Vie en Lozère) et du Département de la Lozère.

Le Conseil Départemental a mis en place depuis novembre 2011, le Réseau Lozère Nouvelle Vie (LNV) qu'il coordonne et anime. Ce réseau réunit aujourd'hui plus d'une quinzaine de partenaires. Il a pour objectif de maintenir et accueillir les populations sur le territoire lozérien.

Combinée aux autres actions mises en place par les trois territoires et le Département ainsi qu'à l'accompagnement des porteurs de projets par les partenaires du réseau LNV, cette démarche de progrès doit permettre de faciliter le regain démographique (objectif visé au niveau du Massif Central : + 0.6%/an).

Les communes volontaires peuvent ainsi mener des actions à court, moyen et long terme dans les domaines de l'habitat, de l'emploi et de l'activité, des services et des équipements, de la mobilité, du cadre de vie, de la vie locale etc., en fonction de leurs enjeux et objectifs.

La constitution d'un maillage de communes accueillantes est apparue comme déterminante pour contribuer à l'attractivité des territoires pour les nouveaux et futurs habitants.

Cette démarche complète le dispositif « Bourg Centre » mis en place par la Région Occitanie.

II Mode opératoire :

Pour atteindre les objectifs de cette démarche expérimentale de progrès, plusieurs phases ont été déterminées :

1) Sollicitation d'une commune auprès de son territoire référent

- Rencontre PETR ou Association territoriale/commune
- Délibération de la commune, signature de la charte et constitution du CLAP (Comité Local d'Accueil de Populations)

2) Travail sur la stratégie et le plan d'actions

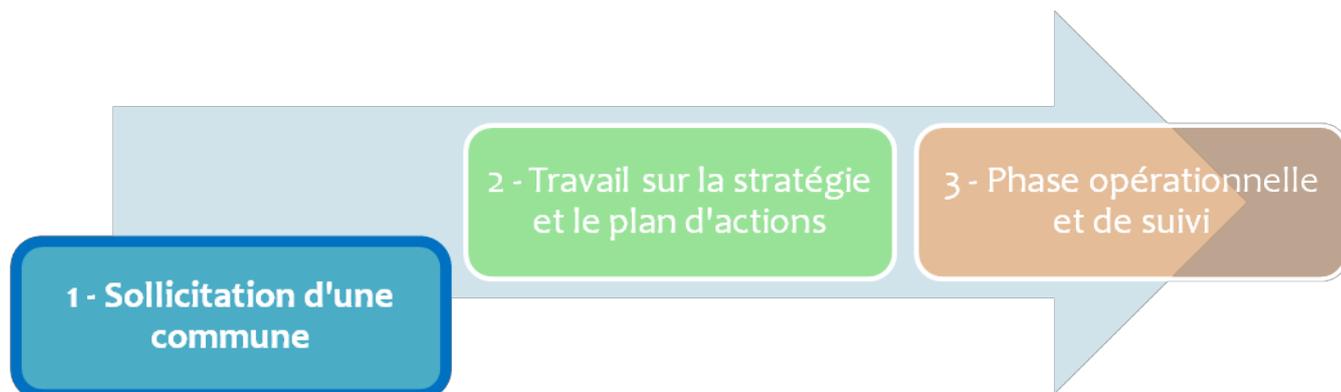
- Elaboration du diagnostic local
- Elaboration du plan d'actions et délibération de la commune

3) Phase opérationnelle et de suivi

- Mise en place des actions (en fonction du phasage)
- Suivi et auto-évaluation des actions réalisées par la commune

Chacune de ces étapes est détaillée dans la suite de ce document.

Cette démarche laisse le choix à la commune de s'investir individuellement dans la démarche ou de s'associer à d'autres communes. Les communes associées devront alors être contiguës. Le CLAP constitué se composera de membres de chaque collectivité.



a- Rencontre PETR ou Association territoriale - Commune

Le PETR ou l'Association territoriale rencontre individuellement les communes souhaitant s'engager dans la démarche « Comm'une Nouvelle Vie ». Cette rencontre permet d'échanger sur les objectifs, les attendus et la mise en œuvre de la démarche.

Suite à cette rencontre, la commune doit délibérer au sein de son conseil municipal pour s'engager et solliciter l'accompagnement du territoire (PETR ou Association territoriale).

Les communes informent leur communauté de communes respective de leur souhait de s'engager dans une démarche de qualité en faveur de l'accueil. Les communautés de communes peuvent alors, si elles le souhaitent, être associées aux réunions de travail organisées.

b- Délibération de la commune et mise en place de son Comité Local d'Accueil de Population (CLAP)

Un modèle de délibération (en annexe 1) est proposé à la commune, afin que celle-ci puisse officialiser son engagement dans la démarche « Comm'une Nouvelle Vie ».

La charte d'engagement, jointe à la délibération, précisant les modalités d'engagement de chacune des parties, doit être signée par la commune. La charte est également signée par le territoire concerné (PETR ou Association territoriale) et le Département de la Lozère.

Suite à la délibération et la signature de la charte, la commune débute sa démarche de qualité en faveur de l'accueil et procède alors à la mise en place de son Comité Local d'Accueil de Population.

Le CLAP doit être composé d'au moins 2 personnes (3 à 4 personnes idéalement). La composition du CLAP est libre. Toutes les personnes volontaires peuvent ainsi en faire partie :

- élus de la commune (un élu communal à minima nommé au CLAP)
- représentants d'associations (culturelles, touristiques, sportives, de commerçants...);
- représentants d'entreprises locales ;
- habitants de la commune (exemple :« anciens » nouveaux arrivants).

Parmi les membres du CLAP, une personne référente est nommée. Cette personne référente est choisie parmi les élus qui composent le CLAP.

Si le CLAP est composé exclusivement d'élus, la nomination du maire comme référent n'est pas obligatoire.

La commune s'engage à mobiliser son CLAP au quotidien sur toutes les questions liées à l'accueil et au maintien des populations.

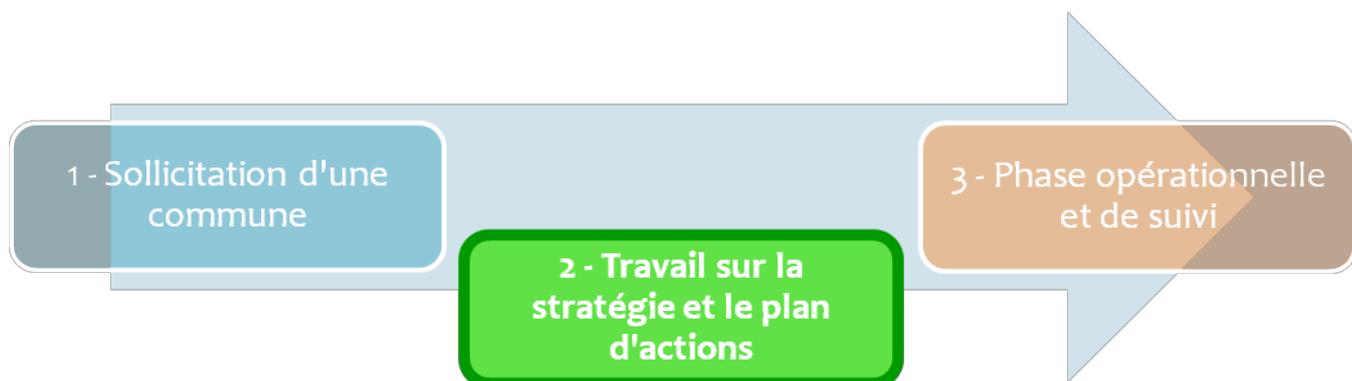
Le rôle du CLAP consiste à :

- 1) réaliser un diagnostic local
 - recensement des informations liées à la vie quotidienne : activités, services, écoles, commerces, etc., en vue d'en assurer la promotion
 - recensement de « l'offre » liée aux activités professionnelles : immobilier, locaux vacants, bâtiments ou terrains disponibles, activités à reprendre, projets d'entreprises...
- 2) définir une stratégie et un plan d'actions phasés dans le temps
- 3) élaborer l'auto-évaluation des actions inscrites au plan d'actions
- 4) effectuer une veille régulière sur « l'offre » d'accueil : création d'une fiche identité listant l'offre d'accueil de la commune (cette fiche sera diffusée sur le site LNV) et relais de l'information auprès des territoires référents
- 5) faciliter l'installation et l'intégration de nouveaux habitants (information sur la vie quotidienne, les opportunités professionnelles, organisation de moments de convivialité), diffusion de plaquettes sur le réseau LNV et création du lien du site internet LNV sur le site internet de la commune.

Les communes engagées dans cette démarche de qualité bénéficient, d'une visibilité sur le site du réseau Lozère Nouvelle Vie (www.lozerenouvellevie.com). Elles ont accès à des sessions de formation ou d'information sur des thématiques précises ainsi que des rencontres d'échanges d'expériences.

Pour mener à bien la réalisation de leurs diagnostics, leurs stratégies et plans d'actions, les communes bénéficient de l'accompagnement des territoires.

Le travail en partenariat avec les partenaires du réseau LNV et les autres partenaires volontaires (CAUE, DDT, PNRA, PNC etc.) offrent aux communes l'expertise et les conseils de ces professionnels.



a- Elaboration du diagnostic local sur les thématiques de l'accueil

L'objectif de ce diagnostic local est de faire état des atouts et des faiblesses de la commune en matière d'accueil et de maintien des populations.

Il est réalisé par la commune avec l'appui du PETR ou de l'association territoriale, en lien avec les partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie et les autres partenaires.

Le territoire met pour cela à disposition de la commune, le document type « diagnostic local » (document joint à la démarche).

La commune doit donc faire état de son offre et de ses besoins dans les thématiques suivantes :

- connaissance de l'offre d'accueil
- renseignements des nouveaux habitants et valorisation du territoire
- emplois et activités
- services et équipements
- habitat
- cadre de vie et vie locale
- mobilité

En travaillant sur ces thématiques, la commune tend vers les objectifs suivants :

- Répertorier toutes les informations utiles en matière d'accueil ou de maintien de population sur les thématiques listées ci-dessus
- Connaître son offre d'accueil en temps réel et identifier les « manques »
- Anticiper les besoins en offre d'accueil sur le moyen et le long terme
- Développer l'économie de proximité
- Faire émerger des potentiels d'activité
- Faire la promotion de ses offres d'accueil en les transmettant au territoire concerné

En parallèle, la commune devra s'engager sur les éléments suivants :

- Apporter un niveau d'information suffisant aux nouveaux arrivants sur l'offre d'accueil du territoire : assurer la promotion de l'offre d'accueil de la commune
- Faciliter leur installation sur le territoire en les redirigeant vers les territoires référents
- Faciliter leur intégration en les mettant en relation avec des personnes ressources (habitants, associations, élus, ...), en organisant des moments d'échanges conviviaux, en organisant des visites de la commune

b- Définition d'une stratégie et d'un plan d'actions

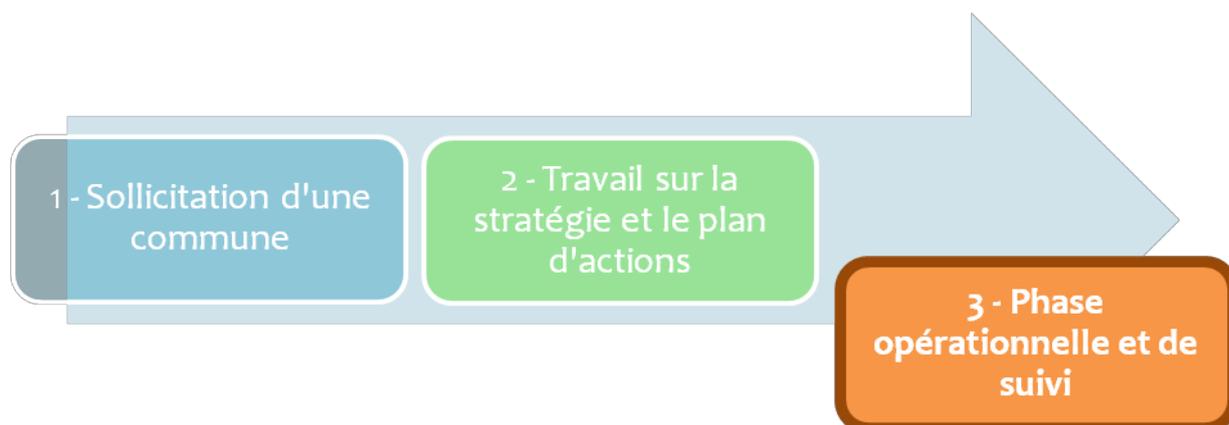
Suite à la phase de diagnostic local, les enjeux dans une ou plusieurs thématiques émergeront. La commune doit ensuite procéder, avec l'appui du territoire (PETR ou association territoriale), des autres membres du réseau LNV et des autres partenaires (CAUE, DDT, PNR, PNC etc.) à la réalisation de sa stratégie de développement déclinée en plan d'actions. Pour cela, un modèle type « stratégie et plan d'actions » est transmis à la commune (document joint à la démarche).

La stratégie et le plan d'actions élaborés servent à atteindre l'objectif démographique que la collectivité s'est fixée. Afin d'atteindre cet objectif, la commune programme des actions, dans une thématique à minima, durant les trois années de la démarche expérimentale de progrès afin de maintenir une dynamique constante à l'échelle de la commune.

La commune doit donc définir son plan d'actions à court, moyen et long terme avec à minima, trois thématiques de l'accueil. La connaissance de l'offre d'accueil, le renseignement des nouveaux habitants et la valorisation de l'offre d'accueil du territoire sont des thématiques obligatoires. La commune choisira donc, à minima, une thématique parmi celles restantes (emplois et activités, services et équipements, habitat, cadre de vie et vie locale, mobilité).

Ce plan d'actions est soumis aux membres du réseau Lozère Nouvelle Vie qui effectuent si besoin des préconisations (demande de précisions, propositions complémentaires). Le plan d'actions peut être validé sans préconisations si ces dernières ne s'avèrent pas nécessaires.

Une fois le plan d'actions réalisé, la commune s'engage à délibérer en faveur de la mise en place des actions envisagées (voir délibération en annexe 2).



a- Mise en place des actions

La commune doit mettre en œuvre les actions sur lesquelles elle s'est engagée. Le PETR ou l'association territoriale vient en appui méthodologique. Il doit être prévenu suffisamment en amont afin de mettre en place les actions de façon cohérente.

b- Suivi et auto-évaluation des actions réalisées

La commune procède, un an après la définition de son plan d'action, à son auto-évaluation. Elle peut toutefois si elle le souhaite procéder à plusieurs auto-évaluations par an.

Cette auto-évaluation donne lieu à l'organisation de réunions auxquelles les territoires doivent être associés.

Cette auto-évaluation amène à compléter le tableau de bord du plan d'actions.

En fonction du nombre de critères de réussite rassemblés, la commune et les territoires jugent de la réussite de l'action. Les actions non réalisées sont alors reportées à l'année suivante. Un suivi particulier est réalisé de la part des territoires et des partenaires sur l'aboutissement de ces actions reportées.

La commune est libre d'associer les habitants à participer à cette auto-évaluation. Ils peuvent apporter leur ressenti sur l'ambiance du territoire.

Suite à l'auto-évaluation qui est effectuée par la commune, les territoires et les partenaires associés évaluent l'investissement de la commune dans la démarche. Ce suivi est lui aussi réalisé annuellement. S'il est observé une baisse d'investissement dans la démarche, soit un abandon d'une grande partie voir de l'ensemble des actions envisagées dans le plan d'actions ; les territoires et les partenaires effectuent des préconisations pour relancer la démarche au niveau communal.

Si toutefois les actions ne sont pas lancées l'année suivant les recommandations, les territoires et les partenaires procèdent au retrait de la commune de la démarche expérimentale de progrès « Comm'Une Nouvelle Vie ».

III. Bénéfices apportés aux communes

Les communes engagées dans la démarche expérimentale de progrès sont valorisées de manière préférentielle sur le site Lozère Nouvelle Vie et lors des événements de promotion et d'attractivité menés par le Département (ex : la Lozère à Marseille, la Lozère à Toulouse etc...).

Une page dédiée à la démarche expérimentale de progrès « Comm'Une Nouvelle Vie » est créée sur le site Lozère Nouvelle Vie. Elle renseigne les visiteurs sur les objectifs de cette démarche.

Cette page est régulièrement actualisée afin de communiquer sur l'offre d'accueil de la commune en temps réel qui apparaît sous la forme d'une cartographie dynamique.

Les communes peuvent également bénéficier d'informations spécifiques ou de journées de formation, construites par les territoires (PETR / association territoriale) en lien avec les partenaires du réseau LNV et les autres partenaires volontaires.

Les membres du CLAP et les techniciens des EPCI, associés aux réunions de travail organisées par le CLAP, sont invités à participer aux journées de formation/information.

Le travail en partenariat avec les partenaires du réseau LNV et les autres partenaires volontaires (CAUE, DDT, PNRA, PNC etc.) offrent aux communes l'expertise et les conseils de ces professionnels.

Les communes bénéficient également d'échanges d'expériences avec les autres communes engagées dans la démarche au cours des réunions annuelles inter-PETR. Ces réunions ont pour objectifs de faire un point sur l'état d'avancement des communes engagées dans la démarche et de valoriser les actions exemplaires réalisées.

ANNEXE 1

Projet de délibération pour l'engagement dans la démarche expérimentale de progrès « Comm'Une Nouvelle Vie »

Objet : Engagement de la commune **XX** dans la démarche expérimentale de progrès
« Comm'Une Nouvelle Vie »

La démarche expérimentale de progrès « Comm'Une Nouvelle Vie » co-construite entre l'Association Terres de Vie en Lozère, le PETR Sud Lozère, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, le Département et les partenaires volontaires, a pour objectif de créer un maillage de communes accueillantes pour faciliter le regain démographique de la Lozère. Cette démarche s'inscrit dans l'appel à projet « Relever le défi démographique 2018-2021 ».

Innovante à l'échelle nationale, cette démarche de progrès permet à toutes les communes qui le souhaitent, de s'emparer des politiques d'accueil en mettant en place des actions en faveur de l'accueil de populations à court, moyen et long terme.

Les communes engagées dans la démarche auront accès aux avantages suivants : une valorisation préférentielle sur le site du réseau Lozère Nouvelle Vie et une actualisation de l'offre d'accueil de la commune sous la forme d'une cartographie dynamique, une valorisation de la démarche et des communes engagées lors d'évènements promotionnels, l'accès à des journées d'information et de formation sur des points précis, l'expertise et les conseils des partenaires associés et le partage d'expériences avec toutes les communes lozériennes engagées lors de réunions à l'échelle départementale.

Cette démarche expérimentale de progrès se compose de trois phases :

- la sollicitation de la commune auprès du PETR ou association territoriale
- le travail sur la stratégie de développement et le plan d'actions. Cette phase comprend la réalisation d'un diagnostic local sur l'ensemble des thématiques de l'accueil (connaissance de l'offre d'accueil du territoire, renseignement des nouveaux arrivants et valorisation de l'offre d'accueil du territoire, l'offre de logements, l'offre en emplois et activités, l'offre en service et équipement, le cadre de vie et la vie locale, l'offre de mobilité). Cette phase comprend également l'élaboration d'un plan d'actions sur, à minima, trois thématiques de l'accueil à partir de l'objectif démographique que la commune se sera fixé. La connaissance de l'offre d'accueil du territoire et le renseignement des nouveaux arrivants avec la valorisation de l'offre d'accueil du territoire étant obligatoires puisque transversales, la commune rédigera son plan d'actions en intégrant, à minima, une thématique parmi celles restantes.
- la phase opérationnelle qui comprend la mise en place des actions à court moyen et long terme et l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la commune dans la démarche de progrès.

La commune bénéficiera sur chacune des phases de l'appui du PETR ou de l'association territoriale.

Pour entrer dans la démarche, la commune s'engage à constituer au niveau local un « Comité Local d'Accueil de Population » (CLAP) composé de personnes volontaires (3 à 4 personnes

idéalement). La composition de ce comité est libre (élus de la commune, représentants d'associations, représentants d'entreprises locales, habitants). Une personne sera nommée référente parmi les élus qui composent le groupe.

Le CLAP sera mobilisé dans les phases suivantes : travail sur la stratégie de développement, sur le plan d'actions et la phase opérationnelle (phases détaillées précédemment). Il sera également chargé d'effectuer des veilles régulières sur l'offre d'accueil de la commune nécessaires à l'information des habitants et des nouveaux arrivants.

Suite à la lecture de la présentation de la démarche, M. le Maire et son conseil municipal délibèrent favorablement à l'engagement de la commune **XX dans la démarche expérimentale de progrès « Comm'Une Nouvelle Vie »**

Il est décidé au sein du conseil municipal de nommer M. et Mme **XX en tant que membre(s) du Comité local d'Accueil de Population. M ou Mme **XX** est nommé référent de ce comité.**

M. et Mme **XX (de l'entreprise, de l'association ou autre...) ont également manifesté(s) leur motivation pour intégrer le comité. Le conseil municipal décide donc de les nommer membres du CLAP.**

ANNEXE 2

Projet de délibération pour l'engagement dans la mise en œuvre des actions envisagées dans le cadre de la démarche expérimentale de progrès « Comm'Une Nouvelle Vie »

Objet : Engagement à la mise en place des actions envisagées dans le cadre de la démarche expérimentale de progrès « Comm'Une Nouvelle Vie »

M. Le maire rappelle à son conseil municipal qu'en date du **XX**, le conseil municipal a délibéré favorablement à l'engagement de la commune **XX** dans la démarche expérimentale de progrès « Comm'Une Nouvelle Vie ».

Suite au diagnostic local réalisé par le Comité Local d'Accueil de Population, avec l'appui du territoire référent (PETR ou association territoriale) et des partenaires **XX**, les enjeux **XX** ont émergés. Le plan d'actions élaboré à la suite de cet état des lieux s'est donc concentré sur les thématiques **XX** pour répondre aux objectifs **XX**

Afin d'atteindre ces objectifs, les projets **XX** sont envisagés suivant le calendrier prévisionnel définis dans le plan d'actions.

Suite à la lecture des objectifs et des actions envisagées dans le cadre de la démarche expérimentale de progrès de la commune, M. Le Maire et son conseil municipal s'engagent à mettre en œuvre le plan d'actions défini.